

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 21 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le 21 janvier à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal MASSICOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 16 Janvier 2020  
Secrétaire de séance : Mme LE MEUR Catherine

PRESENTS : M. MASSICOT Pascal, Mme VILLAUTREIX Marie-Josée, M. GAILLOT Bruno, Mme LE MEUR Catherine, M. POUPIN Didier, Mme BOHEC Christine, Mme BENDETTI-CHAUVEAU Chantal, M. COLLET Claude-Henri, Mme PATTEDOIE Fabienne, M. PANCRACE Gérard, Mme SOURBIER Line, M. LASSERRE Christian.

ABSENTS EXCUSES

M. BOULARD Patrice a donné pouvoir à M. POUPIN Didier  
Mme MEYER Josette a donné pouvoir à Mme LE MEUR Catherine  
M. CALLEJON Laurent a donné pouvoir à M. PANCRACE Gérard

**ORDRE DU JOUR**

1. Location de hangar
2. Organisation de spectacles : recrutements occasionnels
3. Signature convention d'occupation d'un terrain communal
4. Conseil Départemental 17 : demande de subvention dans le cadre du projet de restructuration de la mairie
5. Boulevard de la Plage : Remise totale des pénalités – ID VERDE

Questions diverses

Monsieur Poupin souhaite apporter une réponse à Mme Sourbier concernant les poubelles au cimetière.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Location de hangar

Afin d'entreposer du matériel et des véhicules, il est proposé de louer un hangar, rue des Cayannes, ZA Ors sur la commune du Château d'Oléron. La location aurait un loyer mensuel de 460€TTC/mois charges comprises pour l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de fixer un loyer mensuel de 460€TTC/mois charges comprises pour la location du hangar pour l'année 2020.

## 2. Organisation de spectacles : recrutements occasionnels

La programmation de spectacles durant la saison 2020 nécessite le recrutement occasionnel d'artistes et autres intermittents. Aussi il convient d'autoriser le Maire à pouvoir recruter au cours de l'année les artistes et intermittents nécessaires à l'animation culturelle et touristique de la commune. Monsieur le Maire précise que la licence de spectacles est nominative et qu'il conviendra de régulariser cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le Maire à pouvoir recruter au cours de l'année les artistes et intermittents nécessaires à l'animation culturelle et touristique de la commune.

## 3. Signature convention d'occupation d'un terrain communal

La parcelle section B n°2092, d'une superficie de 3200 m<sup>2</sup>, propriété de la commune, contiguë à la parcelle section B n°2093 propriété de la société civile Immobilière « Les Claires », est mise à disposition de la société par la commune.

Une convention d'occupation signée le 23 janvier 1987 pour une durée de trente ans est arrivée à son terme. Il est proposé au conseil municipal qu'elle soit reconduite pour une durée identique moyennant l'euro symbolique.

Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer la convention d'occupation et tout document afférent à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et tout document afférent à cette affaire.

## 4. Conseil Départemental 17 : demande de subvention dans le cadre du projet de restructuration de la mairie

Dans le cadre des travaux concernant la restructuration de la mairie, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes du Conseil Départemental 17 pourrait être allouée à hauteur de 35% du montant HT de l'opération ( plafond 180 000€HT) , et ce en fonction des enveloppes financières disponibles.

Les travaux sont estimés à 190 773,00€ HT.

Cette dépense est inscrite au budget 2020 en investissement.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	HT	Recettes	HT
Honoraires	21010,00	Conseil départemental 17	63000,00
Autres études	7150,00	CEE	1830,00
Travaux	150613,00	Fonds propres	125943,00
Autres travaux	12000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>190773,00</b>		<b>190773,00</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental 17 et d'adopter le plan de financement ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le programme de l'opération pour un montant de 190 773€ HT, dont 63 000€ HT éligibles au Fonds de revitalisation – Conseil Départemental 17
- autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental 17
- adopte le plan de financement ci-dessus
- décide d'inscrire cette opération au budget 2020

#### 5. Boulevard de la Plage : Remise totale des pénalités – ID VERDE

Dans le cadre du marché du Boulevard de la Plage signé le 28/11/2016, la commune doit régler le solde des travaux du lot 2 à l'entreprise ID VERDE. Il est constaté que des ordres de suspension des travaux et de reprises n'ont pas été transmis par la maîtrise d'œuvre de sorte que le comptable public a observé que le délai des travaux prévu au marché n'était pas respecté au vu des documents transmis. En réalité, le titulaire de ce marché a répondu et exécuté ses prestations en se conformant en tout point aux demandes du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage et qu'en conséquence il n'y a pas lieu de le pénaliser financièrement. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à régulariser cette situation et faire une remise totale des pénalités contractuelles à l'entreprise ID VERDE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés accorde l'exonération totale des pénalités prévues au lot N° 2 du marché du boulevard de la plage au bénéfice de l'entreprise ID VERDE et charge Monsieur le Maire de régulariser ce dossier.

Questions diverses :

Poubelles cimetière : Monsieur Poupin informe Mme Sourbier et le conseil municipal qu'un bac type « bac à marée » va être mise en place à titre expérimental au niveau de cimetière. Ce dernier pourra être compartimenté afin que chaque utilisateur trie et dépose ses déchets. La collecte se fera régulièrement.

Repas des aînés : Monsieur le Maire indique que le repas des aînés s'est bien déroulé (environ 120 inscrits).

Prochaines dates :

- Commission finances - budget 2020 le mardi 25 février 2020 à 18h pour l'ensemble du conseil municipal
- Conseil Municipal – vote du budget le mardi 10 mars 2020 à 20h30

Fin de séance : 21h15